

# frais admissibles au titre de votre **compte de mieux-être (CME) ou compte de frais imposables (CFI)**

Grâce à votre compte de mieux-être (CME), aussi appelé compte de frais imposables (CFI), vous pouvez obtenir le remboursement de la multitude de frais figurant dans la liste ci-dessous.



## services de santé

- ✓ programmes de gestion du poids
- ✓ programmes de désaccoutumance au tabac
- ✓ programmes et conseils en matière de nutrition
- ✓ soins de maternité (cours prénataux, sage-femme)
- ✓ praticiens en médecine douce
- ✓ évaluations du sommeil
- ✓ programmes de gestion du stress



## services liés à l'équilibre travail-vie personnelle

- ✓ soins aux aînés
- ✓ frais de garde d'enfants



## services de conditionnement physique

- ✓ adhésion à un centre de conditionnement physique et cours
- ✓ frais liés à une équipe sportive
- ✓ frais liés à un club sportif (adhésion à un club de golf, droits de jeu, laissez-passer de ski, etc.)
- ✓ honoraires d'un entraîneur personnel
- ✓ équipement de conditionnement physique et de sport



## perfectionnement professionnel

- ✓ formations et séminaires
- ✓ conférences et cours
- ✓ manuels et documents de référence
- ✓ frais d'examen
- ✓ frais de déplacement liés à des activités de perfectionnement professionnel admissibles

**Lifemark** 

HEALTH GROUP

